



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D25 - SYMBO – Mise en place des commissions géographiques Boutonne – Désignation des membres communaux à la commission Boutonne moyenne

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

N° 25 - SYMBO – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES BOUTONNE – DÉSIGNATION DES MEMBRES COMMUNAUX À LA COMMISSION BOUTONNE MOYENNE

Rapporteur : Mme la Maire

Suite aux lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence des communes relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée à Vals de Saintonge Communauté puis au Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO).

Le premier comité syndical du SYMBO du 22 mars 2018, a permis d'installer les instances décisionnaires. Afin de conserver le lien de proximité entre les acteurs et les élus communaux du Bassin de la Boutonne, d'identifier les besoins d'intervention sur les milieux aquatiques et de programmer les actions, le Comité syndical a mis en place 5 commissions géographiques :

- la commission Boutonne amont
- la commission Boutonne moyenne
- la commission Boutonne aval
- la commission Trézence Soie
- la commission des marais aval.

La commune de Saint-Jean-d'Angély doit désigner deux membres au sein de la commission Boutonne moyenne.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. Jean MOUTARDE, Adjoint,
- M. Gérard SICAUD, Conseiller municipal.

comme membres de la commission Boutonne moyenne au sein du SYMBO.

Mme DUCOURNAU, Mme DIADIO-DASYLVA, M. JARNOUX et M. BORDAS ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (22)

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 3

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D25-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018

Affiché le 4 juin 2018

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.